

Observatoire du surendettement dans les DOM

Statistiques du 4^{ème} trimestre 2010

L'année 2010 a enregistré dans les quatre secrétariats des DOM une hausse des dépôts de dossiers de 10 %, qui s'est essentiellement concentrée sur la fin de l'année avec une augmentation de 23 % au 4^{ème} trimestre 2010, due à l'entrée en vigueur de la loi Lagarde le 1^{er} novembre 2010. Pour la première fois, le plafond des 2.000 dossiers déposés a été dépassé à l'IEDOM (2.133 dossiers).

L'évolution des dépôts de dossiers est marquée par un fort contraste entre, d'une part, les secrétariats de la zone Antilles-Guyane qui enregistrent une progression annuelle de 24 % et, d'autre part, celui de La Réunion où le niveau des dépôts s'est stabilisé en 2010, il est vrai à un niveau élevé de plus de 1.100 dossiers, soit toujours plus de la moitié des dossiers déposés dans les DOM. Cet écart de croissance n'est pas non plus surprenant au regard du déficit structurel du taux de dépôts de dossiers dans les Départements Français d'Amérique (DFA). Rappelons à cet égard que la Guadeloupe et la Guyane comptent moins de 0,7 dossier déposé pour 1.000 habitants. A la Martinique, ce ratio est de 0,9 et seule La Réunion enregistre un taux supérieur à 1 (1,4). A titre de comparaison, le ratio est dans une autre région insulaire comme la Corse de 2,2 et de 3,4 en métropole. L'accélération des dépôts liée à la loi Lagarde a été plus particulièrement sensible en Guyane et à la Guadeloupe (augmentation proche de 80 % au 4^{ème} trimestre). Pour ce dernier département, les dépôts de dossiers ont progressé de 20 % en 2010, retrouvant le niveau de 350 dossiers après deux années de recul (- 4 % en 2008 puis - 15 % en 2009).

Le résultat des traitements n'a pas subi d'inflexions majeures en 2010. Malgré cette hausse d'activité, les délais de traitement sont restés contenus sous 4 mois en phase amiable, à 3,8 mois. De même, les principaux indicateurs d'objectifs ont suivi une bonne progression (taux de succès supérieur à 50 %, taux de demandes de recommandation dépassant 80 %, taux d'orientation PRP de 17 %). Il est également satisfaisant de constater un taux de redépôt maintenu autour de 20 %.

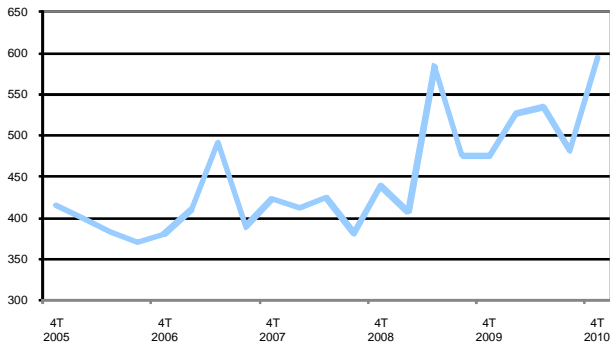
A compter du prochain observatoire qui portera sur le premier trimestre de l'année 2011, les premiers enseignements de la loi Lagarde sur le traitement du surendettement pourront être tirés, notamment sur l'incidence des deux nouvelles procédures introduites par cette loi sur les résultats des traitements (procédure de redressement personnel scindée en deux procédures, l'une avec liquidation judiciaire et l'autre sans liquidation, et scission de la phase de recommandation en une phase soit de mesures imposées –les mesures ne touchant pas au montant de la dette ne devront plus être homologuées par le juge pour être pleinement applicables-, soit de mesures recommandées).

Indicateurs statistiques sur le surendettement dans les DOM

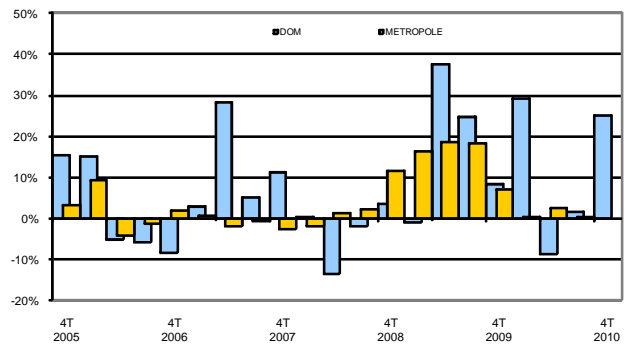
	4T 2008	1T 2009	2T 2009	3T 2009	4T 2009	1T 2010	2T 2010	3T 2010	4T 2010
Réception des dossiers et orientation									
Dossiers déposés	438	407	585	475	475	526	534	482	597
Dossiers soumis en examen de recevabilité	387	261	458	476	501	441	484	357	576
Décisions d'orientation des commissions	358	245	398	423	439	376	423	306	494
<i>Orientation vers une demande d'ouverture d'une PRP</i>	36	46	52	67	76	66	72	39	94
<i>Orientation vers une procédure classique</i>	322	199	346	356	363	310	351	267	400
Décisions d'irrecevabilité	49	14	61	58	61	59	54	41	72
Procédures de rétablissement personnel									
Accord des débiteurs sur les demandes d'ouverture	30	36	49	61	73	71	63	52	100
Refus des débiteurs sur les demandes d'ouverture	4	3	2	5	7	2	5	5	1
Jugement d'ouvertures de PRP	26	12	28	18	22	62	40	38	73
Phase amiable									
Plans conventionnels conclus	186	101	178	164	248	216	198	131	160
Constats de non-accord	114	68	110	111	161	145	122	123	136
Clôtures de phases amiables	67	61	95	93	105	65	110	59	97
<i>Avant recevabilité</i>	41	50	65	65	75	54	81	48	74
<i>Après recevabilité</i>	26	11	30	28	30	11	29	11	23
Dossiers entièrement traités en phase amiable	440	276	492	485	645	549	541	403	552
Demande de révision de plans	41	13	7	3	1	1	1	0	0
Moyenne mensuelle de dossiers traités	147	92	164	162	215	183	181	134	184
Stock de dossiers en mois de traitement	3,8	7,3	4,7	4,8	2,8	3,2	3,2	4,9	3,8
Phase de recommandation									
Demandes de mise en œuvre par les débiteurs	66	62	73	66	114	134	99	97	133
Clôtures de la phase de recommandation	7	0	5	8	9	4	3	3	3
Recommandations élaborées	75	68	104	69	117	141	122	76	139
<i>Recommandations ordinaires élaborées</i>	34	26	44	34	42	35	48	34	78
<i>Recommandations combinées (art. L.331-7 et L.331-7-1)</i>	14	18	21	12	30	42	37	23	36
<i>Recommandations extraordinaires élaborées</i>	31	24	42	22	47	63	37	19	25
Réexamens de dossiers (art. L. 331-7-1)	18	32	30	15	16	28	18	17	13
Recommandations homologuées	52	61	86	50	72	111	101	62	91
Moyenne mensuelle de dossiers traités	34	28	36	26	41	56	44	27	45
Stock de dossiers en mois de traitement (hors tribunaux)	1,3	2,0	1,0	1,5	1,5	1,0	0,9	1,7	0,8
Ratios									
Taux de recevabilité	87%	95%	87%	88%	88%	87%	89%	89%	88%
Taux de succès en phase amiable	57%	56%	56%	54%	56%	58%	57%	49%	50%
Taux d'orientation en PRP	10%	19%	13%	16%	17%	18%	17%	13%	19%

Principaux indicateurs du surendettement

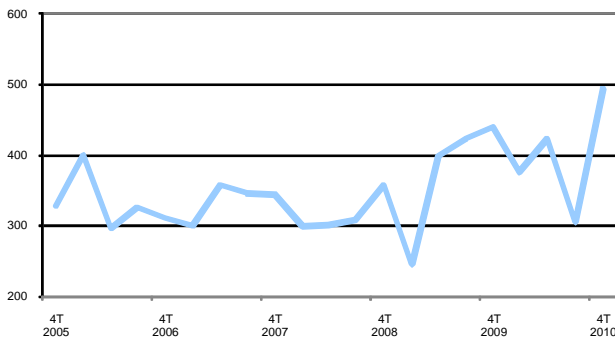
Dossiers déposés en valeur absolue dans les DOM



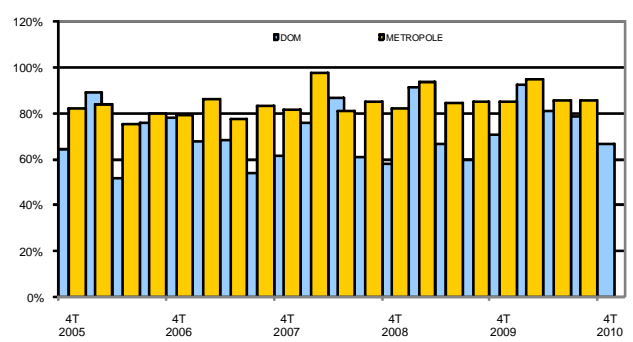
Variations sur un an



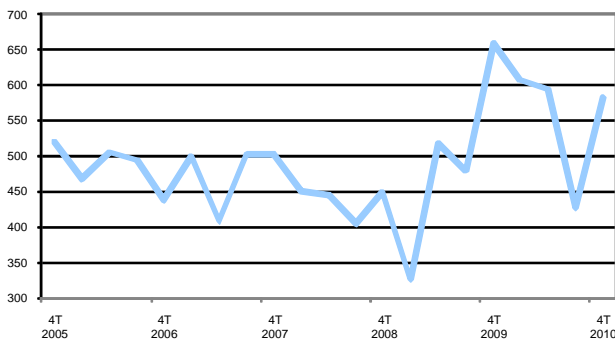
Dossiers recevables dans les DOM



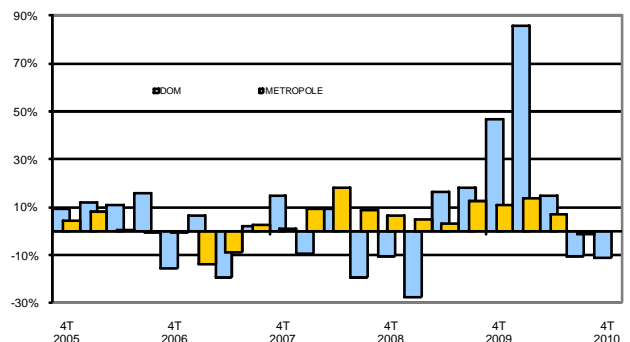
Taux d'ouverture de la phase de recommandation



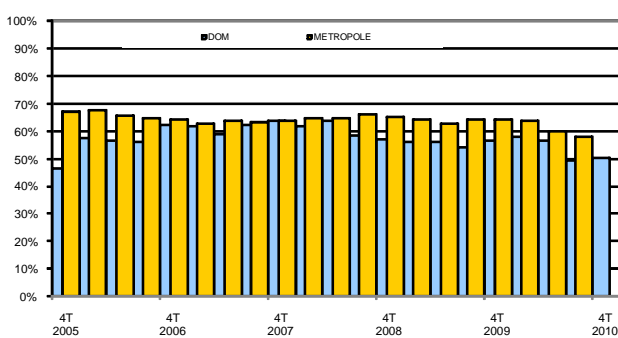
Dossiers traités par les commissions en valeur absolue dans les DOM



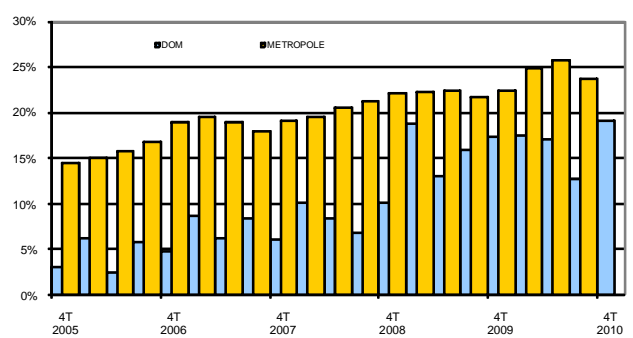
Variations sur un an



Taux de succès

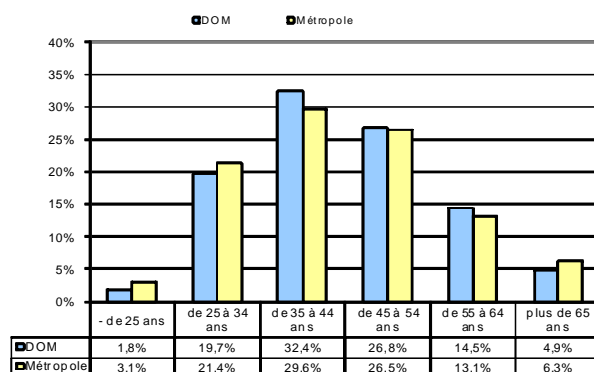


Taux d'orientation en PRP

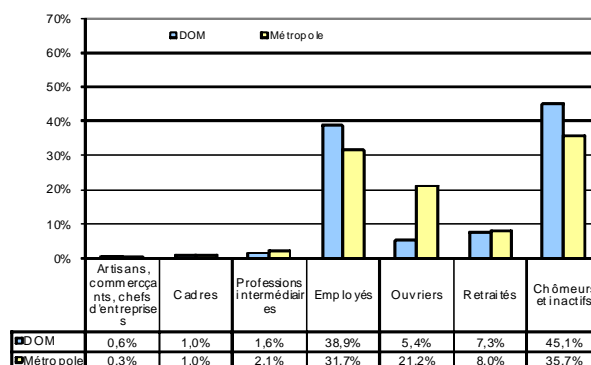


Données typologiques comparées

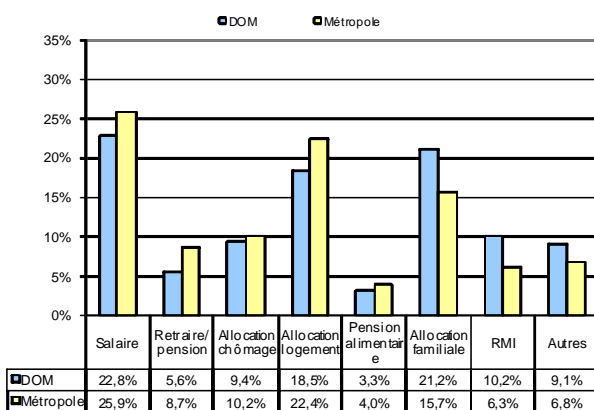
Age des surendettés



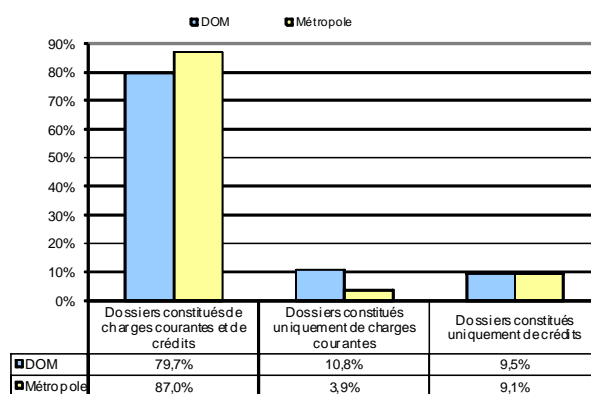
Catégories socio-professionnelles



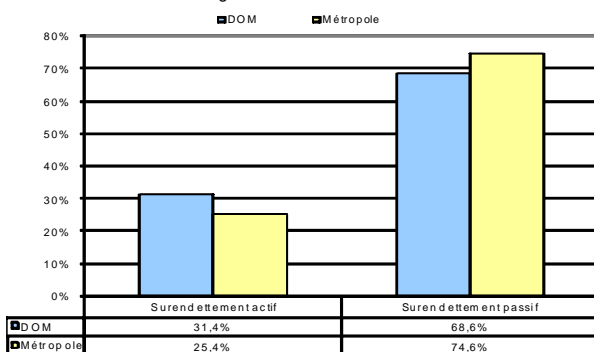
Nature des ressources des surendettés



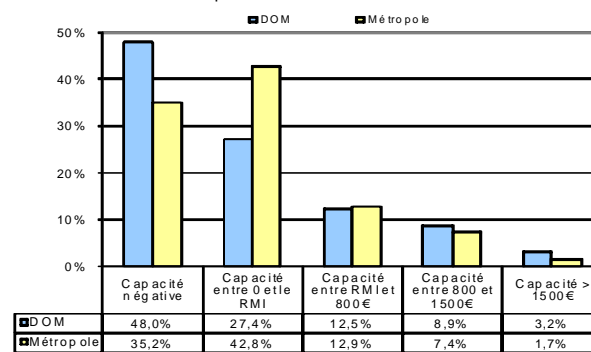
Structure de la dette



Origine du surendettement



Capacité de remboursement



	2003	2004	2005	2006	2007	2008	déc 2008 métropole
Encours de dette moyen par dossier							
Endettement moyen par dossier	31 981	35 163	30 454	29 240	30 843	32 764	38 484
Prêts immobiliers	45 781	44 610	43 973	46 663	46 392	55 997	76 914
Crédits assortis d'une échéance	14 525	14 089	13 604	13 724	14 740	15 653	17 576
Crédits non assortis d'une échéance	10 828	10 776	10 866	11 294	11 039	11 270	19 861

Sources : les données typologiques relatives aux DOM ont été actualisées à partir des données de l'IEDOM pour 2007 et 2008. Les données relatives à la métropole sont extraites de l'étude typologique du surendettement de la Banque de France (2007)

Directeur de la publication : Y. BARROUX
 Responsable de la rédaction : P.Y. LE BIHAN
 Editeur et Imprimeur : IEDOM
 Achevé d'imprimer le : 22 février 2011